



LES VOYAGES

La Libre

Libre Escapade : Majorque en vélo électrique

Du 1er au 6 octobre 2025

Deuxième
départ !

à pd.
2295€ pp

Libre Escapade à Majorque

La destination idéale pour les cyclotouristes de tous niveaux

Partez à la découverte de Majorque, perle de la Méditerranée, lors d'un circuit sur mesure en vélo électrique

La destination Majorque n'est pas une référence dans le monde du vélo par hasard... Grâce à ce circuit LIBRE ESCAPADE itinérant, nous découvrons les plus belles routes et régions de l'île.

- Points de vue époustouflants sur une mer aux eaux turquoise
- Terrasses d'oliviers, d'orangers et d'amandiers,
- Petits ports de pêche, villages traditionnels de montagne, routes et cols en lacets et ses cols...

Votre vélo électrique :

Le vélo électrique à Majorque est une expérience unique qui allie sport, nature et découverte culturelle. Ce circuit accessible à tous permet de profiter des plaisirs et des charmes de l'île ainsi que de bons hébergements. Un parcours vallonné dans l'arrière-pays, plus plat sur son littoral, vous fera découvrir et apprécier Majorque.

- Location de vélos de qualité : VTC électrique fitness premium BMC 257 AMP AL TWO ST
- Options incluses : bouteille d'eau, casque, assurance FULL avec assistance SOS
- Type d'itinéraire : en boucle
- Kilométrage total : env. 240 km
- Distance moyenne/jour : 60 km
- Niveau de difficulté : des étapes faciles à moyennement difficiles



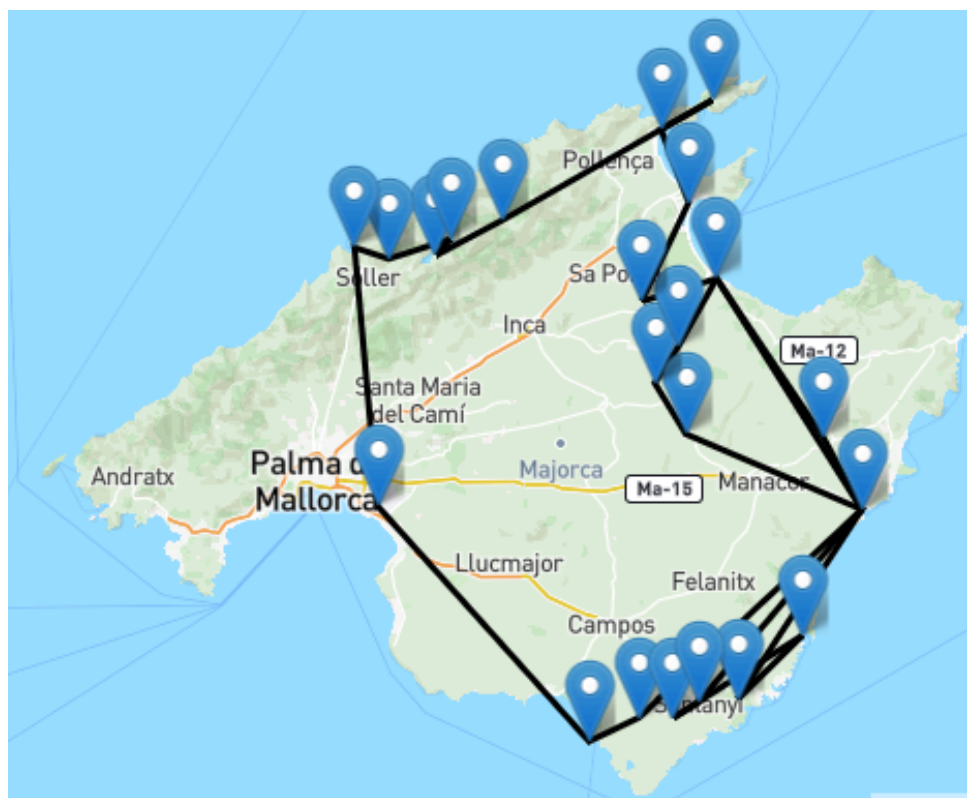
Un climat idéal :

Pour faire du vélo à Majorque, la période idéale est de février à mai et de septembre à octobre. En octobre, les chaleurs sont moins fortes qu'en été, avec des températures autour de 20 à 26°C. Des averses, bien que généralement courtes, sont possibles.

Les points forts de ce séjour LIBRE ESCAPADE à vélo sur l'île de Majorque

- Une belle diversité de paysages, entre mer et montagnes.
- La Sierra et le magnifique panorama la serra de Tramuntana, principal massif montagneux de l'île
- Des hébergements de qualité.
- Un circuit en itinérance sur-mesure
- Service de transfert de bagages : vous ne porterez que vos affaires pour la journée

Votre Itinéraire



JOUR 1 | Mercredi 1er octobre 2025

Vol Brussels Airlines de Bruxelles à destination de Palma de Majorque. Départ prévu à 17h35 et arrivée à Palma à 19h50.

Accueil par votre guide après la récupération de vos bagages.

Transfert vers votre hôtel et installation.

Dîner et nuitée à Colonia de Sant Jordi à l'hôtel Blau Colonia 4* (ou similaire).

JOUR 2 | Jeudi 2 octobre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ en vélo électrique vers **Porto Cristo**.
Vos bagages seront transférés jusqu'à votre hébergement à Porto Cristo.

Depuis Colonia Sant Jordi, vous prendrez la direction du village de **Ses Salines**, qui s'est beaucoup développé ces dernières années. Lorsqu'il fait beau, ses terrasses de café se remplissent vite !

Après avoir traversé le village de **Santanyi**, vous rejoindrez un lieu mémorable : "**Cala Mondragó**", situé au sein d'un parc naturel avec des plages paradisiaques.

Votre prochaine étape vous amènera vers un ancien village de pêcheurs plein de charme, celui de **Portocolom**.

Votre excursion prendra fin à la petite station balnéaire de **Porto Cristo**.

Distance : 61 km / Dénivelé : +540m / Type d'itinéraire : traversée

Dîner et nuitée à Porto Cristo à l'hôtel THB Felip 4* (ou similaire).



JOUR 3 | Vendredi 3 octobre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ en vélo électrique vers **Can Picafort**.
Vos bagages seront transférés jusqu'à votre hébergement à Can Picafort.

Vous quitterez le port naturel et charmant village de pêcheurs de **Porto Cristo** en direction du nord-est de l'île.

En traversant le silencieux village de **Son Carrio**, vous vous éloignez du bord de mer. Vous rejoignez alors le village de **Sant Llorenç des Cardassar**.

Votre chemin se trace à l'intérieur des terres, vous faisant découvrir des paysages grandioses jusqu'à **Santa Margalida**, en passant par d'autres villages typiques de l'île tels que celui de **Petra** et **Maria de la Salut**.

Finalement, vous retrouverez le littoral en arrivant à la station balnéaire de **Can Picafort**.

Distance : 64 km / Dénivelé : +550m / Type d'itinéraire : traversée

Dîner et nuitée à Can Picafort, à l'apart-hôtel Vista Park 3* (ou similaire).



JOUR 4 | Samedi 4 octobre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ en vélo électrique vers **Port Pollensa**.
Vos bagages seront transférés jusqu'à votre hébergement situé à Port Pollensa.

Vous prendrez route vers le village de **Muro** pour contourner le **Parc Naturel de S'Albufera**.

Vous rejoindrez alors le village d'**Alcudia**, entouré de remparts médiévaux datant de 1298. Vous vous promènerez dans ses petites ruelles pittoresques, aux belles demeures historiques et pourrez profiter d'une petite halte sur l'une des terrasses de ses nombreux cafés et restaurants.

De retour sur votre vélo, vous longerez la baie de **Pollensa** qui vous amènera à son port.

vous monterez jusqu'au **Cap de Formentor**, d'où vous jouirez de magnifiques vues entre mer et montagnes.

Distance : 61 km / Dénivelé : +630m / Type d'itinéraire : traversée

Dîner et nuitée à Port Pollensa, à l'hôtel Cabot Pollensa Park Spa (ou similaire).



JOUR 5 | Dimanche 5 octobre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel et transfert vers **Lluc** d'où vous prendrez la route en vélo électrique vers **Port Sóller**.

Vos bagages seront transférés jusqu'à votre hébergement situé à Port Sóller

Avant votre départ en vélo, vous découvrirez le **monastère de Lluc**, haut lieu spirituel à Majorque, datant des XVIIème et XVIIIème siècles.

Vous passerez également par deux sources naturelles et rejoindrez ensuite **Cuber** (réservoir qui alimente l'île) avec ses vues imprenables.

Petit arrêt au village de **Fornalutx**, souvent élu plus beau village d'Espagne, avec beaucoup de charmes tels les ruelles pavées, les perrons de la vieille ville, les anciennes maisons en pierre, l'exubérante végétation, les terrasses et vergers... Puis, vous visiterez le village de **Sóller**, l'un des plus typiques de l'île, blotti dans une vallée entourée des collines de la Serra parsemées de vergers d'orangers et de citronniers. Vous découvrirez le village en flânant dans ses ruelles étroites et calmes. Vous apprécierez sa charmante place principale, très animée avec de nombreux cafés et restaurants, d'où vous pourrez admirer sa superbe **Església de Sant Bartomeu** (entrée libre) du XVIème siècle, rénové en 1904 par le disciple de l'architecte Antoni Gaudi, Joan Rubió. De là, vous profiterez d'une grande descente jusqu'à **Port Sóller**.

Distance : 50 km / Dénivelé : + 1140m / Type d'itinéraire : traversée

Restitution des vélos à l'hôtel.

Dîner et nuitée à Port Sóller, à l'hôtel Pure Salt Port (ou similaire).

JOUR 6 | Lundi 6 octobre 2025

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers l'aéroport pour votre vol retour;

Vol Swiss de Palma de Majorque à destination de Zurich. Départ prévu à 15h00 et arrivée à 16h05 à Zurich.

Vol Swiss de Zurich à destination de Bruxelles. Départ prévu à 17h55 et arrivée à Bruxelles à 19h15.



Prix & Conditions

Majorque, la Perle de la Méditerranée en vélo électrique
Du 1er au 6 octobre 2025

Prix par personne :

Sur base de min. 25 participants

En chambre double : 2 295€

En chambre single : 2 685€

Inclus : Vols A/R, en classe économique | Taxes aérienne (130.56€ au 25 février 2025) | Présence d'un guide locale francophone pendant tout le séjour | Tous les déplacements en véhicule privé touristique | Hébergement dans les établissements mentionnés ou similaires | La pension complète du dîner du jour1 au petit-déjeuner du jour 6 | Accompagnement La Libre de Bruxelles à Bruxelles

Non inclus : Les boissons | Pourboires aux guides et chauffeurs | Les dépenses personnelles | Les assurances voyage | Tout service non mentionné dans les inclus

Conditions de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités : Pour les ressortissants belges : **carte d'identité** valable au moins 3 mois après le retour.

Si vous n'êtes pas de nationalité belge, veuillez vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

A savoir : Pendant votre séjour, nous pourrions être amenés à modifier l'ordre ou le contenu des itinéraires au programme, notamment en cas de mauvaises conditions climatiques et/ou pour des raisons de logistique. Dans le cas d'excursions accompagnées, les recommandations de votre guide seront prises en compte pour déterminer l'itinéraire à emprunter.

Informations & Réservation

lesvoyages.be

(agence du pôle tourisme du groupe IPM)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

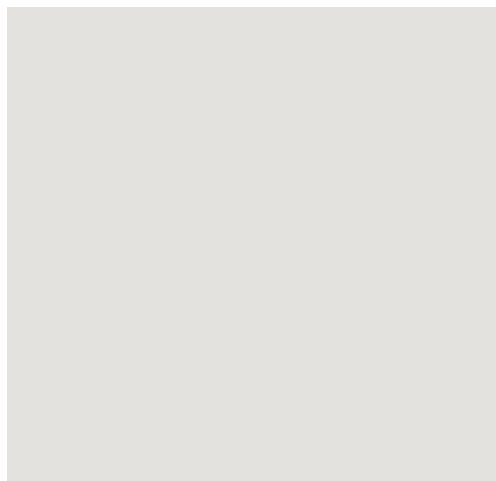
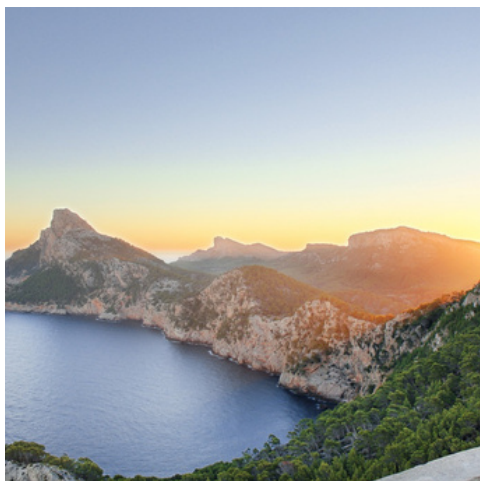
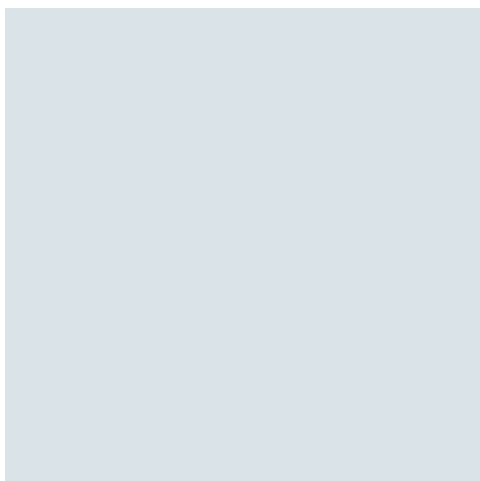
Tel : +32 478 71 04 74

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Libre Escapade : Majorque en vélo électrique
du 1er au 6 octobre 2025

Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
Rue : N° :
Code Postal : Localité :
Tél.: GSM :
e-Mail :

**Réserve place(s) pour le voyage "Libre Escapade : Majorque en vélo électrique"
du 1er au 6 octobre 2025**

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		
Taille (cm)		

**tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

Chambre : Chambre double 2 295€ / p Chambre twin (2 lits) 2 295€ / p
 Chambre single 2 685€ / p

Assurance : Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 Pas d'assurance souhaitée

Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962**, avec la mention **"Majorque mai 2025"** ; et à régler le solde de mon voyage pour le 20 août 2025.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes

J'autorise lesvoyages.be à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

lesvoyages.be (agence du pôle tourisme du groupe IPM)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.fgv.be - mail@fgv.be
Lic Cat A 1652
01/07/2